

● (2120)

Une des choses que nous devons sûrement faire est de réduire au minimum la représentation à la Chambre, du moins plus qu'à l'heure actuelle. J'aurais le courage politique de proposer le partage de ma circonscription et je disputerais un de ces sièges. Envisageons du moins cette proposition.

Je me prononcerai contre ce bill, car je ne crois pas qu'il soit dans l'intérêt de la Chambre d'accroître le nombre de députés. Je suis d'avis également que ce bill est fondé sur une prémisse fautive et faible qui n'est pas dans l'intérêt du Canada. C'est aussi dans une tentative de régionalisation que la Colombie-Britannique est désignée province intermédiaire, mais il ne s'agit que d'une initiative en vue de circonvier les droits évidents de la Colombie-Britannique à une représentation équitable.

Le principe de la représentation démographique encore une fois est injuste, plus particulièrement contre la Colombie-Britannique par rapport aux plus petites provinces. Il n'est pas dans l'intérêt du Canada d'accroître le nombre de députés, et j'ai de vives inquiétudes et de graves réserves, car je crains que nous ne nous soyons fourvoyés dès le début. Nous devrions oublier les délimitations provinciales et considérer plutôt les régions canadiennes. Si nous assurions une représentation régionale équitable dans une Chambre moins considérable, la Chambre des communes serait plus efficace et réussirait à appliquer le processus démocratique nécessaire à l'évolution du Canada.

**M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, on a prétendu que trop peu de temps avait été consacré à ce sujet. Je rappellerai aux députés que, lorsque la question du remaniement s'est posée dans l'opinion publique, un débat animé a eu lieu pour savoir si le système en vigueur pouvait offrir la représentation désirée par les Canadiens. Aux termes du débat, le gouvernement, appuyé par l'opposition, présenta le bill visant à suspendre l'application de la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. Cette mesure fut prise parce que, des deux côtés de la Chambre, des députés estimaient le système en vigueur insuffisant.

Lorsque le bill fut présenté à la Chambre, on discuta du système de répartition que la population aimerait voir adopter. Le comité en discuta également et le gouvernement revint ensuite avec cinq propositions qui furent déposées à la Chambre, discutées brièvement et renvoyées au comité permanent des privilèges et élections.

Au comité, le député de Dauphin (M. Ritchie) présenta une proposition connue sous le nom de proposition Ritchie. Elle s'ajoutait aux cinq propositions du gouvernement et revenait à augmenter de trois sièges la représentation de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

Très vite, le comité comprit que les deux propositions les plus valables, de son point de vue, étaient la proposition Ritchie et la méthode de l'amalgame. Lorsqu'on déclencha les élections, le comité n'avait pas terminé son travail, mais il était, je crois, sur le point de prendre une décision

### *Circonscriptions électorales*

et de choisir entre ces deux propositions. Après l'élection, les leaders des partis se consultèrent et décidèrent que, le comité ayant presque abouti à une décision, il n'était pas nécessaire de renvoyer la question au comité permanent des privilèges et élections, et que le gouvernement devrait présenter le bill fondé sur l'amalgame.

**Une voix:** C'est faux.

**M. Reid:** Je tiens à le répéter, cela a été négocié avec les divers partis et il était bien entendu que cela devait se passer ainsi, suite au vaste débat public qui avait précédé cette décision. Il se peut qu'un grand nombre de députés estiment n'avoir pas eu suffisamment l'occasion de participer au débat. Tout ce que je sais, c'est qu'ils ont eu amplement l'occasion de le faire et c'est tout ce que je puis dire.

**Une voix:** Où et quand?

**M. Reid:** Quand j'ai répondu au député de Calgary-Centre (M. Andre) j'ai déjà parlé de toutes les formalités que nous avons remplies, des possibilités de participation du public, et du fait que les gens avaient eu l'occasion de proposer au comité d'autres solutions. En fait, à l'étape du comité une seule proposition a été faite à part celle du gouvernement, et c'était la proposition de M. Ritchie.

**Une voix:** Nous n'avons eu que deux réunions.

**M. Reid:** La proposition de M. Ritchie semblait assez valable et les membres du comité étaient prêts à l'étudier au même titre que la méthode de fusionnement. Si d'autres députés avaient présenté des suggestions et proposé d'autres mécanismes, le débat du comité aurait certainement duré plus longtemps, mais ils ne l'ont pas fait.

**Une voix:** C'est ridicule!

**M. Reid:** Le député dit que c'est ridicule. Je dis exactement ce qui s'est passé. Ce n'est pas à moi de dire si les députés approuvent le déroulement des événements. Je décris simplement la situation, et la décision a été prise à la suite du débat qui a eu lieu à la Chambre entre les partis qui tous étaient d'accord pour que ce bill soit présenté. Comme je l'ai dit, tous les partis étaient parfaitement renseignés. Quant à savoir si votre caucus l'était, je ne pourrais le dire. Tout ce que je puis dire, c'est que nous avons eu des discussions approfondies à ce sujet et, j'en suis sûr, la même chose s'est produite au sein des autres partis.

Le député de Calgary-Centre (M. Andre) a parlé de la commission Abbott. Elle a été instituée à cause du rapport déposé en Chambre en 1970, je pense le rapport Beaupré. Il y était dit que les fonctions des députés augmentaient et que pour cette raison, il fallait améliorer les moyens mis à leur disposition. Le gouvernement occupa alors l'édifice Confédération, pour disposer de nouveaux locaux et y installer du personnel supplémentaire. Mais quand le gouvernement commença à exproprier les autres édifices de la rue Wellington, force fut de conclure que cette mesure ne pouvait donner satisfaction et qu'il fallait intéresser le public à la question aussi bien que la Chambre des communes.